

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DAC 1041 Subventions (78.000 euros) et conventions avec les associations Jeunes Talents Cirque Europe (19e) et L'Atelier du Plateau/Théâtre écarlate (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, relatif à l'attribution de subventions à 2 associations et à la signature des conventions correspondantes ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Jeunes Talents Cirque Europe, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Jeunes Talents Cirque Europe, situé au 211 avenue Jean Jaurès C/o Parc de la Villette – Cité adm Bât. D 75019 Paris, pour la continuité de l'opération CircusNext en 2014. SIMPA 20272 ; 2014_02628.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Atelier du Plateau / Théâtre écarlate, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 4 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Atelier du Plateau / Théâtre écarlate, 5 rue du Plateau, 75019 Paris, au titre de l'année 2014 est de 48.000 euros dont 19.000 euros pour l'édition 2014 de l'Atelier du Plateau fait son cirque. SIMPA 9689 ; 2014_05451.

Article 5 : La dépense correspondante, soit 78.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.